

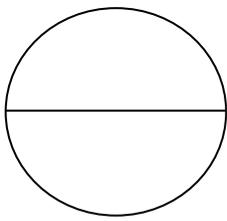
**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
23 JANVIER 2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Signature convention financière - PAVL**
- 4. Soutien à la coopérative de solidarité de Duhamel**
- 5. Période de questions**
- 6. Fermeture de la séance**



**SÉANCE
EXTRA
ORDINAIRE
23 JANVIER
2026**

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel, tenue le **23 janvier 2026 à 13 h 45** à la salle de conférence sise au 1890, de la rue Principale à Duhamel, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand

Sont présents : Mesdames Denise Corneau et Brigitte Mironchuck ,
messieurs Michel Longtin et Gilbert Brosseau.

Sont absentes : Mesdames Marie-Céline Hébert et Sylvie Moreau

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Madame Véronic Minot, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

Conformément au règlement 2024-04 sur la régie interne des séances du Conseil de la municipalité de Duhamel cette séance est enregistrée audio.

Il n'y a personne qui assiste à la séance.

2026-01-41457

1. Ouverture de l'assemblée

IL EST RÉSOLU

D'ouvrir la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 14h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

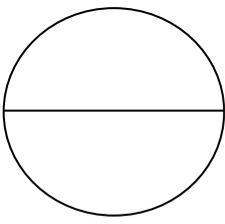
2026-01-41458

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

QUE les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2026-01-41459

3. Signature convention financière -PAVL

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a pris connaissance de la convention d'aide financière;

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil confirme son engagement à réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que le maire, la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe sont dument autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Vote pour : 4

Vote contre : 1

Monsieur Michel Longtin demande que son avis de dissidence soit inscrit au procès-verbal. Il en est fait mention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2026-01-41460

4. Soutien coopérative de solidarité de Duhamel

CONSIDÉRANT QUE la fermeture du dépanneur Serjo en janvier 2025, qui assurais la vente d'essence;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel reconnaît la nécessité d'assurer un accès local et fiable à l'essence pour sa population et ses services;

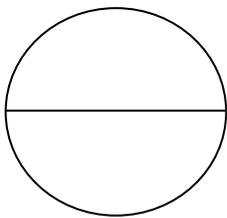
CONSIDÉRANT QUE la création de la Coopérative de solidarité de Duhamel vise à répondre à ce besoin essentiel au bénéfice de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de cette coopérative contribuera au développement économique et à l'autonomie locale;

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Duhamel s'engage, dans la mesure du possible et conformément aux règles applicables, à s'approvisionner en essence auprès de la Coopérative de solidarité de Duhamel pour les besoins de ses effectifs et de ses services municipaux.

Vote pour : 4



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Duhamel



Vote contre : 1

Monsieur Michel Longtin demande que son avis de dissidence soit inscrit au procès-verbal. Il en est fait mention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

5. Période de questions

2026-01-41461

6. Fermeture de la séance extraordinaire

IL EST RÉSOLU

QUE la séance et est levée à 14h50.

David Pharand
Maire

Véronic Minot
Directrice générale adjointe